

SECTION DES PETITES ET MOYENNES BIBLIOTHEQUES

REUNION DES RESPONSABLES DES BIBLIOTHEQUES DE LA SEINE

Les responsables des Bibliothèques municipales d'Aubervilliers, Bagneux, Bois-Colombes, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Levallois, Montreuil, Nanterre, Neuilly, Le Perreux et Sceaux se sont réunis, le lundi 27 mai, à la

Bibliothèque municipale de Neuilly, sous l'égide de la Section des P.M.B. de l'A.B.F.

Mlle Madeleine Estève, bibliothécaire municipale de Colombes, a donné tout d'abord le résultat du dépouillement de l'enquête ouverte sur le personnel des bibliothèques municipales de la Seine (banlieue), bibliothécaires non-compris. Cette étude a porté sur 48 questionnaires, soit un peu plus de la moitié des communes consultées.

Il en ressort que la moyenne est de deux ou trois employés par commune dont au moins un à mi-temps. Ceci confirme le rapport d'une personne au service de la lecture publique pour 17.500 habitants, établi en 1962.

L'instabilité est grande dans ce genre d'emploi : un employé sur trois est en fonction depuis moins de trois ans. Dans une même proportion, se trouvent les employés temporaires. 10 % seulement ont une formation ou un début de formation professionnelle. Un sur treize a droit à un titre tenant compte de ses fonctions. On trouve donc jusqu'à une vendeuse devenue « femme de service » aux yeux de l'Administration pour jouer, en fait, le rôle d'employée de bibliothèque, jusqu'à un ouvrier métallurgiste devenu « cantonnier » pour les besoins de la même cause !

De la discussion générale qui suivit, retenons :

— Un « commis d'administration a suivi les cours de l'A.B.F. Comme le statut intercommunal du personnel n'a pas prévu de grade comparable à celui d'Assistante, tel qu'il existe pour la Ville de Paris, la Commune qui l'emploie ne sait comment faire, malgré le désir qu'elle en a, pour tenir compte de sa spécialisation. A Neuilly, même problème pour une diplômée de l'École de Bibliothécaires de l'I.C.

— La création d'un E.N.A.M. de Lecture Publique, comme il en existe déjà un sur le plan administratif ou technique, faciliterait peut-être la valorisation de connaissances demeurées jusqu'ici gratuites.

— Il est regrettable qu'il n'existe pas une Inspection des Bibliothèques ayant assez de poids pour décider certaines Municipalités à modifier leur façon de procéder. Exemple : quand une Commission incompétente impose son choix des livres au Bibliothécaire.

— La publicité des Cours de l'A.B.F. devrait être plus large. Une double circulaire aux Maires et aux Bibliothécaires, envoyée dès novembre, contribuerait à une meilleure information.

— Il serait bon de prévenir la Section des P.M.B., chaque fois qu'est obtenu un résultat concret, en matière de personnel. Par la diffusion de telles informations, les autres Bibliothécaires disposeraient le cas échéant, de précédents à l'appui de leurs revendications.

Claude GILBRIN.